

Grégoire Milot & Antoine Chereau

TOUS CONCERTÉS !

PETIT MANUEL DU SAVOIR-VIVRE PARTICIPATIF



état
d'esprit
stratis

éditions

SOMMAIRE

- 5 — Prêt à concerter ?
- 6 — Le vouloir (vraiment)
- 8 — Construire un argumentaire sur le projet débattu et la concertation
- 10 — Préparez-vous !
- 12 — Étudier le contexte territorial
- 14 — Construire un calendrier
- 16 — Identifier les publics à toucher
- 18 — Prendre les moyens de mobiliser les personnes concernées
- 20 — S'engager sur la mobilisation des « invisibles »
- 22 — Donner des clefs de compréhension du projet débattu
- 24 — Utiliser internet, les applis et les réseaux sociaux
- 26 — Savoir innover
- 28 — Diversifier les dispositifs participatifs
- 30 — Réussir les animations
- 32 — Associer un garant
- 34 — Réaliser un vrai bilan
- 36 — Revenir vers les personnes concertées
- 38 — Construire une équipe projet participatif
- 40 — À vous de concerter !

RECONNAIS QUE MALGRÉ
UN DÉMARRAGE DIFFICILE
ET QUELQUES ARGUTIES
D'UNE TOTALE MAUVAISE
FOI, NOUS SOMMES
PARVENUS, À FORCE DE
COMPROMIS INIQUES, À
PERCEVOIR LE BOUT D'UNE
OMBRE D'UN SOUPÇON
D'ACCORD SUR À PEU
PRÈS RIEN...

ON DÉBUTE
LUCIEN, ON
DÉBUTE.

Réunion
Publique

CHÉREAU

PRÊT À CONCERTER ?

Dans le cadre de la réalisation d'un projet, vous êtes chargée de la conception et de la mise en œuvre d'une concertation ou d'une démarche participative.

Dans votre collectivité, votre institution, votre entreprise, on vous demande de donner des clefs de compréhension d'un projet, de communiquer pour informer et mobiliser les différents publics à toucher et de faciliter l'expression de chacun.

Comment réussir votre démarche participative ?

Une concertation réussie est le meilleur moyen d'informer l'ensemble des parties prenantes d'un projet qui se prépare. Elle permet d'améliorer son contenu en intégrant l'expérience quotidienne des habitants et les attentes des futurs usagers. Bref, concerter est un préalable nécessaire à la réalisation d'un projet compris, accepté et partagé.

Il n'y a pas de « recette magique » pour bien concerter, mais un état d'esprit à avoir, une méthode à suivre, une équipe à former et des principes à respecter.

Il s'agit aussi de limiter les risques inhérents au lancement d'une concertation. Mobilisation et structuration de l'opposition, sentiment des citoyens que leur participation « ne sert à rien », constat que tout cela prend du temps et coûte de l'argent...

Pour mettre toutes les chances de votre côté, voici quelques règles à suivre.

LE VOULOIR (VRAIMENT)

Le dire c'est bien, le vouloir vraiment c'est mieux. Trop souvent, on lance une concertation parce qu'il s'agit d'une procédure obligatoire ou parce que « cela se fait », sans apprécier véritablement l'intérêt de la démarche.

Avant d'engager une initiative toujours risquée, qui prend du temps et représente un budget, il faut bien mesurer son ambition.

Une règle élémentaire de la concertation: dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit.

S'agit-il uniquement de répondre à une obligation juridique, relevant par exemple du code de l'environnement, du code de l'urbanisme ou encore du code de la santé publique? Est-ce un souhait politique ou managérial destiné à donner la parole à ses habitants/électeurs ou à ses agents/salariés sur une évolution qui se dessine? Ou est-ce juste un effet d'image pour montrer sa capacité d'écoute de la population?

La motivation peut aussi tenir au réalisme social et éthique. Les décisions strictement descendantes ont en effet de bonnes chances de susciter méfiance et opposition, sur-

tout dans un monde hyper-connecté qui permet à chacun d'accéder à des informations et d'étudier des expériences dans lesquelles des populations ont été impactées par le même type de projet.

Le meilleur moyen de mesurer votre degré d'engagement est de vérifier votre capacité à intégrer différents facteurs:

Lancer la démarche au bon moment

Quand faut-il concerter? La réponse est (théoriquement) simple: on concerte avant que la décision ne soit prise. Mais dans les faits, il s'agit de trouver l'équilibre entre le fait d'amorcer le dialogue sur un projet encore mal défini et ouvrir la discussion trop tard, donnant l'impression que le projet est déjà arrêté et que la concertation est un simple prétexte.

Avoir du temps

Présenter un projet, mobiliser tous les publics, donner la possibilité à chacun de s'exprimer, prend plusieurs semaines. Une concertation ne se limite pas à l'organisation d'une réunion publique vite fait... et donc mal fait.

« Au début, on l'a faite cette concertation car nous étions obligés de la faire, mais l'expérience a montré que nous avons réalisé un projet collectif dont les habitants ont été informés en amont et que de nombreux points très variés avaient évolué (dans le bon sens). »

Un maire qui a lancé une concertation sur un projet d'aménagement

Proposer des scénarios évolutifs

La concertation doit présenter tout de suite les thèmes en débat, qui permettront de prendre la « meilleure décision ». De l'implantation d'un équipement à la création d'un arrêt d'un bus, de la gestion de travaux à l'organisation d'une future gouvernance, il faut dire ce qui n'est pas arrêté et qui peut/doit évoluer au fil des échanges.



Accepter de prendre des risques

Concertier, c'est informer, présenter et discuter un projet. C'est souvent l'occasion pour une opposition de se regrouper, de se fédérer et de profiter de la tribune qui va être proposée durant cette phase. La concertation risque d'amener des positions inconciliables à s'exprimer. Il va pourtant falloir choisir, donc entraîner des mécontentements, et l'assumer.

Diversifier les modes d'information et d'expression

Ne vous limitez pas à un questionnaire ou à une journée portes ouvertes. La meilleure façon de montrer son engagement participatif est d'utiliser des moyens diversifiés, capables de toucher tous les publics concernés et de leur donner véritablement la parole, en structurant le débat autour de questions qui ne visent pas à fermer la discussion mais à la rendre la plus productive possible.

Prévoir un budget

Organisation des temps participatifs, réalisation de supports, actions numériques, analyse et synthèse des contributions de chacun... Tout cela prend du temps et a un coût qu'il faut anticiper.

TOUJOURS PRÊT ?

Un bon test : après la lecture des pages de ce manuel, êtes-vous toujours prêt à vous lancer dans l'aventure participative ?

CONSTRUIRE UN ARGUMENTAIRE SUR LE PROJET DÉBATTU ET LA CONCERTATION

La concertation, on en pense du bien mais on en dit du mal. 91 % des personnes interrogées considèrent « *qu'il est important d'associer les citoyens à une prise de décision publique qui les concerne* » mais 60 % estiment que « *l'organisation de concertations publiques ne sert à rien car tout est déjà décidé* ». N'oublions pas enfin les 33 % qui n'ont pas envie de donner leur avis¹. Dès le début, construisez un argumentaire du projet et de la concertation.

À partir du moment où les premières informations vont circuler sur la concertation proposée, il va falloir réagir et répondre aux questions et remarques de vos amis, concurrents et ennemis, de votre contrôleur financier, mais aussi de votre famille.

Les questions à traiter sur le projet en débat

POURQUOI ?

Quel est l'intérêt public du projet débattu ? Est-ce bon pour la collectivité ? Quelles sont les motivations (réelles) du porteur du projet ?

¹Sondage OpinionWay pour Etat d'Esprit Stratatis - La place de la concertation dans le débat public

QUEL FINANCEMENT ?

La réalisation du projet, combien cela va coûter ? Qui va payer ? Quel sera l'impact sur les impôts ou sur l'endettement ? Quelle conséquence sur le prix des services ?

JE ME FOUS DE VOTRE PROJET,
QUE JE TROUVE SYMPA PAR
AILLEURS, ET VOUS POUVEZ
COMPTER SUR MOI POUR NE PAS
VENIR AUX RÉUNIONS QUI NE
SERVENT À RIEN.

MERCI
DE VOTRE
SOUTIEN.



LES TRAVAUX

La construction d'un équipement, l'aménagement d'un lieu engendrent des travaux qui peuvent durer longtemps et avoir un impact significatif sur l'activité des commerces, les déplacements des habitants, la circulation et le bruit. Ces sujets doivent être traités dans la concertation. Les nuisances locales entraînées par la réalisation du projet sont un facteur majeur de mobilisation et d'opposition dans une concertation.

L'ENVIRONNEMENT

Quels sont les effets du projet débattu sur le paysage, les mobilités, l'énergie ? Ce sont des thématiques classiques de débat. Il faudra montrer l'intérêt environnemental de la démarche engagée.

« L'argumentaire en ligne que nous avons préparé, et qui a été adapté à toutes les phases du débat, nous a permis d'avoir des éléments de langage communs à toute l'équipe projet. »

Un maître d'ouvrage de projet énergétique

IMAGINER LES QUESTIONS PRÉVISIBLES

Pour vous préparer, organisez un échange sur les questions les plus évidentes, les points les plus polémiques, les propos les plus saugrenus, les avis les plus personnels en lien avec le projet... Autant anticiper en amont les questions probables et leurs réponses.

Les questions sur la concertation

« ON NOUS CACHE TOUT, ON NOUS DIT RIEN »

On vous reprochera toujours de cacher des éléments majeurs du projet, d'avoir tout fait pour que personne ne participe à la concertation et de poursuivre des objectifs autres que ceux qui sont annoncés.

QUEL GARANT ?

Qui va garantir le bon déroulement de la concertation et la prise en compte de l'ensemble des avis qui auront été exprimés ?

LA DÉCISION

Qui va prendre les décisions et sur quels critères ? Le message étant en fait : qui va prendre en compte nos remarques dans la réalisation du projet ?

LE CALENDRIER

Quelles sont les phases à venir sur la réalisation du projet ? Quand prendrez-vous votre décision ? Quand la mise en œuvre du projet va-t-elle s'engager ? Quel est le calendrier des travaux ? Quand pourrons-nous utiliser le projet ?

LE PUBLIC

Quels citoyens vont être touchés ? Qui va pouvoir s'exprimer ? On vous reprochera facilement de ne pas prendre les moyens de mobiliser et d'écouter des publics souvent complexes à associer. Les publics désocialisés naturellement, mais aussi des professionnels concernés qui ont peu de temps, les usagers potentiels d'un équipement... L'argumentaire devra présenter les cibles retenues et les moyens pris pour les associer à la concertation.

PRÉPAREZ-VOUS !

Une concertation est souvent complexe à gérer. C'est un marathon avec des accélérations régulières, des phases de tension mais aussi des moments de fatigue. Vous pouvez vous retrouver en première ligne à devoir répondre à un public animé par une hostilité viscérale à votre projet, avec des propos agressifs.

La situation peut être rendue d'autant plus difficile que le projet que vous présentez et défendez peut avoir des effets négatifs pour certains publics. Modification du cadre de vie, du paysage, des temps de transport, des habitudes quotidiennes... Tout le monde n'est pas gagnant sur tous ces critères. Il faut donc se préparer.

Prendre du recul

Un petit conseil : prenez du recul par rapport au projet que vous présentez. Il a certes de l'importance et un rôle majeur sur la mobilité, l'environnement ou l'aménagement territorial, mais il faut savoir le tenir à distance ; c'est le meilleur moyen pour ne pas prendre comme des attaques personnelles les critiques qui seront émises pendant le débat.

Testez

Un bon moyen d'évaluer en amont les risques et les réactions sur votre projet est... d'en parler autour de vous. Votre famille, votre entourage auront une attitude libre et débridée et vous poseront des



questions auxquelles il faudra répondre. Cet entraînement vous permettra de tester vos arguments et de réagir à ces avis spontanés.

S'entraîner à la prise de parole en public

L'entraînement est un élément majeur. Répétition en situation, formulation de votre argumentaire, réponse aux questions les plus imprévues... La préparation est le meilleur moyen d'améliorer et de structurer ses interventions.

Préparer des réponses

Une concertation entraîne un certain nombre de questions classiques sur le projet et la concertation, nous en avons parlé dans l'argumentaire. Il faut également se préparer à répondre à d'autres remarques courantes, quel que soit le projet. Voici un petit florilège d'attaques possibles et de réponses qui peuvent (doivent) être justes.

« C'est du temps de perdu. »

Améliorer un projet, le faire connaître en amont, limiter les recours, c'est au contraire du temps gagné.

« Je n'ai pas été informé de votre concertation. Vous vous cachez. »

Il est souvent difficile de faire venir des gens à des réunions publiques. C'est la raison pour laquelle nous avons prévu d'aller à la rencontre des habitants et de mettre en place un dispositif participatif en ligne.

« Vous pensez à nos enfants ? »

Quel est l'impact du projet débattu pour l'avenir du territoire ? Pensez aussi à donner la parole à ces publics en les intégrant dans la concertation.

« Vous nous mentez. »

Préparez votre argumentaire de façon à traiter l'ensemble des aspects critiques de votre projet.

« Je n'ai pas acheté un appartement dans ce quartier pour subir votre projet. »

L'enjeu de l'intérêt général du projet doit être expliqué et justifié.

« Votre projet est contraire aux exigences du développement durable. »

L'absence de réalisation du projet n'est pas forcément meilleur pour la planète.

Il faut être prêt à entendre des attaques frontales, déplacées, fausses. Il vaut mieux le savoir avant de les subir. Allez, du courage !

Un impact sur la vie personnelle

Une concertation prend du temps, en particulier le soir et le week-end, pour pouvoir aller à la rencontre des gens au moyen de réunions, d'ateliers, de permanences. De plus le projet soutenu peut être « sensible ». Défendre autour de soi un projet nucléaire, industriel, d'infrastructures routières ou ferroviaires peut être difficile dans certains cercles de proximité. Le dialogue intergénérationnel n'est pas toujours simple sur des thématiques de ce type. La concertation à engager peut aussi être familiale. Un bon conseil : prévoyez ensuite des vacances !

« Les mises en situation dans des réunions publiques en amont m'ont permis de bien préparer aussi bien ma présentation, mes réponses que mon attitude. »

Un directeur de l'urbanisme d'une métropole

UN JEU DE RÔLE

Avant une réunion publique, organisez une répétition sous forme de jeu de rôle. L'intervieweur tire une carte au hasard et se retrouve dans la peau d'un opposant politique, d'une mère de famille ou d'une personne en situation de handicap venue vous apostropher.

ÉTUDIER LE CONTEXTE TERRITORIAL

Une concertation suscite souvent des surprises. Aucune ville, aucun territoire ne se ressemble; deux projets comparables peuvent avoir des répercussions très différentes selon leur lieu de réalisation. Qui se mobilisera? Quels seront les arguments des opposants? Qui va réellement être impacté par le projet?

Pour réduire les zones d'incertitude, il faut bien connaître son territoire et son environnement. Quelles sont les caractéristiques du territoire concerné: son organisation politique, économique et sociale? Quels sont les projets passés ou à venir à avoir en tête? Qui sont les relais d'opinion et les médias à rencontrer et associer à la démarche? Qui a déjà dit quoi sur le projet?

L'étude de contexte territoriale associe un regard urbanistique, géographique, économique, politique et social sur le projet et son environnement.

Cette démarche se fonde sur:

Des entretiens de cadrage

Il s'agit de s'entretenir avec les personnes clefs de la structure et du territoire qui vont ainsi vous permettre de bien cadrer ce qui est attendu de la concertation, les contraintes à intégrer et d'échanger sur la réalisation souhaitée du projet et de la démarche participative.

Une analyse documentaire

Elle s'appuie sur les documents du projet mais également sur les études réalisées par les autres parties prenantes du territoire.

Une étude de visibilité

Les veilles presse, et surtout la veille des réseaux sociaux, permettent d'identifier aussi bien les sujets en débat que les porteurs de parole sur ces thématiques.

Des visites terrain

Une visite du site permet de mieux comprendre le projet et d'appréhender son environnement immédiat.

Une expertise publique

Ce travail doit être mené en associant des expertises publiques liées au thème traité: urbanisme, aménagement, énergie, environnement...

« L'étude de contexte permet également d'identifier les réseaux qui peuvent être associés à la démarche pour mobiliser des publics cibles. »

*Une chargée de concertation
d'un opérateur de transport public*

Des entretiens individualisés pour mieux comprendre le positionnement des acteurs locaux

Sur cette base, l'étude de contexte permettra de disposer :

- d'un état des lieux croisé du projet dans son environnement,
- d'arguments nouveaux, complémentaires, sur le projet, permettant de répondre aux questions identifiées en amont,
- d'éléments permettant de construire la concertation en identifiant plus précisément les publics et les territoires à toucher,
- d'un panorama des lieux, réseaux, médias, publics concernés que l'on pourra associer à l'organisation de la concertation.

LES INFORMATIONS À INTÉGRER

Les données statistiques (merci le site de l'Insee).

Les résultats électoraux.

Les données institutionnelles :
PLU, Scot et autres documents de ce type.

Les données économiques :
l'activité et les commerces du territoire.

L'analyse des réseaux sociaux...



CONSTRUIRE UN CALENDRIER

Une concertation vite faite est souvent mal faite. La durée d'une démarche de concertation ne doit être ni trop courte, au risque de générer des frustrations et de manquer de temps pour l'information et la pédagogie, ni trop longue, s'exposant à un essoufflement des participants.

Le temps ne doit pas être un frein à la mise en œuvre d'une concertation. Bien souvent l'expérience montre que le temps pris pour la concertation est toujours bien inférieur à celui qui doit être pris quand le projet ou l'action sont bloqués par des oppositions diverses.

Dans tous les cas de figure, le calendrier d'une concertation s'organise toujours autour des phases suivantes:

La préparation de la concertation

Il faut prévoir du temps pour réaliser l'étude de contexte préalable et rédiger les supports de présentation du projet débattu, mais aussi identifier et réserver les lieux participatifs. Il est nécessaire, en effet, d'annoncer en amont tout ce qui va se dérouler pendant la concertation. Le calendrier doit être prêt.

La mobilisation des réseaux

Pour toucher tous les publics concernés, il faut s'appuyer sur des réseaux institutionnels, associatifs ou professionnels. Prendre contact, présenter la démarche, proposer et mettre en place des partenariats, tout cela prend du temps.

« Notre problème a été d'intégrer toutes les phases de la concertation dans un temps réduit en raison de l'engagement de l'État à tenir un calendrier de production d'électricité issue d'énergies renouvelables. »

Un service de l'État en charge de l'énergie

L'annonce de la concertation et la mobilisation des publics

Même si les réseaux sociaux permettent de communiquer vite et bien pour toucher tous les publics, il faut prévoir un temps d'annonce et de mobilisation en amont de la concertation.

La période d'échange et de contribution

La participation ne saurait se limiter à un seul rendez-vous. Ateliers, balades urbaines, plateforme participative..., il faut prévoir plusieurs semaines pour présenter le projet mais aussi répondre aux questions des citoyens.



La synthèse

Il faut prévoir du temps pour analyser et synthétiser l'ensemble des retours d'une concertation. Même si le Gouvernement d'Édouard Philippe l'a fait en un mois pour les 2 millions de contributions au Grand débat national lancé en 2019 😊, il faut intégrer une phase qui crédibilisera le travail réalisé.

La décision

La décision prise sur le projet est l'information majeure attendue par tous les participants. Mais celle-ci est bien souvent complexe et dépend d'études complémentaires qui peuvent être longues à réaliser. Le risque est d'arrêter toute communication pendant ce temps d'attente précédant la prise de décision.

NE PAS OUBLIER D'INTÉGRER DANS LE CALENDRIER :

Les impondérables

Une réunion calée un soir de match de foot de la Ligue des champions réduira la présence d'un certain public. À éviter.

Le calendrier électoral

Nous avons la chance de vivre en démocratie et la période de réserve électorale va limiter la concertation deux mois avant le scrutin. À intégrer dans son planning.

Les vacances

On vous reprochera toujours de mener une concertation durant les vacances scolaires.
« Vous le faites exprès pour nous empêcher de participer. »

IDENTIFIER LES PUBLICS À TOUCHER

Il faut donner la parole à tous, il faut se donner les moyens d'écouter chacun. Toutes les personnes concernées par le projet doivent être informées et mobilisées. Or, un aménagement ou un équipement concerne certes les riverains d'aujourd'hui mais aussi ceux de demain.



Et plus largement, il faut toucher également:

Les utilisateurs du projet

La construction d'un stade passe par des échanges avec les sportifs qui l'utiliseront. La réalisation d'une nouvelle ligne de transport en commun suppose de dialoguer avec les usagers qui l'emprunteront...

Les acteurs institutionnels

Les élus et acteurs du « millefeuille territorial » doivent être associés. Ils sont souvent les porteurs ou les financeurs du projet. Il ne faut pas oublier toutes les strates institutionnelles concernées et leur prévoir une place dans le dispositif participatif.

Les responsables d'établissements publics ou d'instances permanentes

Ils connaissent souvent bien le projet (associés par expertise ou obligation réglementaire), ils constituent des relais essentiels pour la mobilisation des habitants. Leur implication dès les prémices du projet est primordiale pour qu'ils ne s'en sentent pas dépossédés et pour accompagner certains publics.

Les associations spécialisées sur la thématique du projet

Généralement au fait des projets et disposant de compétences approfondies, elles peuvent se mobiliser rapidement et fortement sur certains projets ou certains aspects. Elles peuvent être des opposants résolus mais également constituer des alliés. Il est souvent utile d'organiser des moments d'échanges préalables et spécifiques avec elles.

Les publics de transit

L'aménagement d'un quartier, un équipement qui génère des travaux concernent aussi les publics qui transitent par le lieu de réalisation du projet. L'affichage est un moyen de les toucher.

Ceux qui travaillent sur le site

Les salariés et agents des entreprises ou des services publics concernés doivent être associés. Trop souvent on oublie de les intégrer à la réflexion. Or, ils ont un regard et une approche à prendre en compte. Un point participatif dans les cantines des structures concernées, par exemple, est un bon moyen de dialoguer avec ces publics.

Les relais d'opinion

Journalistes, blogueurs, responsables d'association... Ils ne vivent pas sur le site du projet (a priori) mais ils en parlent.

QUI VIENT D'OÙ ?

Certains opérateurs téléphoniques commercialisent tous les flux passants à un point donné. Près de votre futur équipement, vous pouvez ainsi connaître le nombre de personnes qui passent à proximité quotidiennement, d'où elles viennent et où elles vont. Très pratique pour construire un plan de communication.

« L'analyse des publics impactés par la rénovation du stade a montré la forte utilisation de celui-ci par les salariés des entreprises situées à proximité. Grâce aux contacts que nous avons initiés, nous avons pu diffuser l'information et organiser des échanges dans les entreprises durant la pause déjeuner. »

Un conseil de quartier associé à la concertation

PRENDRE LES MOYENS DE MOBILISER LES PERSONNES CONCERNÉES

Comment informer et mobiliser tous les publics identifiés? Un article dans le journal municipal, un affichage de proximité suffisent-ils? Rarement. Il faut donc prévoir un dispositif varié permettant de « toucher large » tout en adaptant le dispositif au projet concerté.

La stratégie d'information peut ainsi prévoir:

Un positionnement accrocheur

La concertation menée sur « la révision du PLU en phase de PADD » n'est pas un sujet particulièrement mobilisateur. Le positionnement autour d'une formule du type: « Quel aménagement pour notre ville en 2030? » est plus parlant et donc plus motivant.

L'affichage

Municipal ou partenarial, c'est un moyen de toucher *in situ* un public bien identifié géographiquement.

L'édition

Flyers, dépliants, dossier: l'édition garde une place de choix dans l'information. Il faut réfléchir aux meilleurs moyens de diffusion de ces supports en particulier via des partenariats.

Le numérique et les réseaux sociaux

Rapides et efficaces, un site internet, une action ciblée sur les réseaux sociaux (de LinkedIn à Instagram en passant par Facebook), l'animation de blogs thématiques ou territoriaux sont des moyens quasi-indispensables pour toucher vos différents publics.

Le tirage au sort

Constituer un panel citoyen (autrement appelé jury citoyen, convention citoyenne...) en tirant au sort des participants est un moyen de réunir un public diversifié. Il faut alors assurer la diversité du public et son engagement durant la concertation.

DIVERSIFIER LES MOYENS UTILISÉS

Les opposants au projet risquent de critiquer « *le manque d'information* » lié au débat et « *la volonté d'engager une concertation a minima* ».

Il faut, en amont, diversifier les modes de communication et bien intégrer cette phase de mobilisation dans le calendrier.

L'appui des réseaux

Pour mobiliser des publics spécifiques, il est utile de s'appuyer sur les réseaux associatifs, professionnels, de quartiers qui pourront toucher - avec plus de crédibilité - les différents groupes que l'on souhaite associer.

La proximité

Ateliers hors-les-murs, stand sur les marchés, présence dans des services publics, porte-à-porte... en allant à la rencontre des citoyens, on peut les informer personnellement et les inciter à participer (et récupérer leurs coordonnées avec leur accord).

La publicité

Facile, rapide mais... coûteuse et souvent en décalage avec l'objet et le cadre de la concertation. Très utile en revanche pour une concertation étendue où l'on a de réelles difficultés à toucher le public souhaité. De même, la publicité sur les réseaux sociaux a l'énorme avantage de cibler un public géographiquement et qualitativement très calibré.

Des moyens différents

Pour mieux mobiliser, cela vaut la peine d'innover. De nombreux moyens sont peu utilisés dans le cadre des concertations. Publicité dans les cinémas de proximité pour associer un public passif en quelques instants, affichage événementiel ou clips sur les réseaux sociaux. À essayer pour élargir la mobilisation et toucher des publics diversifiés.



« Le lien que nous avons acheté sur Facebook nous a permis de toucher les publics liés à la problématique des sans-abri sur le territoire francilien. Cela n'était pas évident. »

Concertation sur les sans-abri dans le métro réalisé pour la région Île-de-France

S'ENGAGER SUR LA MOBILISATION DES « INVISIBLES »

Quel rapport existe-t-il entre les sans-abri, les personnes non francophones, les jeunes et les chefs d'entreprise? Réponse: vous avez peu de chance de les voir participer à vos réunions publiques. Pourtant, ils sont parfois les premiers concernés par le projet débattu. Comment faire pour les mobiliser?

Quelques règles à suivre:

Former les intervenants

Pour mobiliser des publics éloignés, il faut s'y préparer. Une attitude bienveillante, une démarche active mais réservée, une capacité d'écoute... la formation et la préparation des acteurs de terrain sont indispensables pour savoir capter ces opinions. L'idéal étant que les mêmes personnes interrogent et synthétisent les expressions de chacun.

Aller à leur rencontre

Actions en pied d'immeuble, porte-à-porte, présence dans les halls d'équipements publics, les centres sportifs, les bars et cafés, triporteur participatif... Il faut repérer les lieux de sociabilité où l'on peut rencontrer ces publics (parfois avec l'aide de personnes capables de faire le lien, par exemple par la langue).



Penser à l'emploi du temps

Quel est le bon moment dans une journée ou une semaine pour organiser un temps d'information et de participation ? Pas évident, mais les soirées et les samedis restent les moments les plus favorables. Astuce : pour faciliter la venue des pères et mères de famille, proposer des activités pour les enfants en parallèle de la réunion de concertation (dessins, jeux de société...).

Les interroger

Discussion informelle sur le terrain, enquête vidéo, jeu participatif... il faut aller chercher la parole des citoyen-ne-s et faciliter leur expression.

Penser aux petits plus qui facilitent la mobilisation

Petit-déjeuner, indemnisation de la participation (comme pour les jurés d'assises), repas, petit cadeau, invitation, bons d'achat... Cet accompagnement introduit de la convivialité et facilite la mobilisation de certains publics.

Un tirage au sort spécifique

Une sélection du public souhaité peut se faire par un recrutement aléatoire auprès de cette population. Public en situation de précarité alimentaire ou sans-abri dans le métro ont ainsi été mobilisés pour donner leur avis sur des sujets les concernant.

Allô, j'écoute !

Oui les appels téléphoniques sont également un moyen d'interroger un public qui ne se déplace pas sur les lieux participatifs. Souvent utilisée en zone rurale, cette démarche permet de toucher des publics qui ne se déplacent pas et peuvent être bien identifiés géographiquement.

Mobiliser les associations concernées

Les publics éloignés sont bien souvent accompagnés ou représentés par des associations, des institutions que l'on peut mobiliser pour faciliter un échange.

« Dans notre quartier touché par la rénovation urbaine, nous avons dû intégrer des documents en arabe. C'était le meilleur moyen de toucher une partie de la population. »

Concertation sur un projet de renouvellement urbain en Seine-Saint-Denis

ÉTUDE DE SOCIABILITÉ

L'étude de sociabilité permet d'identifier les lieux et occasions où l'on peut rencontrer les publics recherchés dans l'espace public. Ne pas oublier de demander les autorisations en amont, très souvent à la ville, pour être présent dans la rue, sur un marché.

DONNER DES CLEFS DE COMPRÉHENSION DU PROJET DÉBATTU

Comment rendre accessible ce qui ne l'est pas? Quelle légitimité a le public pour donner un avis sur un parc éolien, une centrale nucléaire, une ligne de tram ou l'aménagement d'un quartier? Avant de leur demander une contribution, il faut permettre aux gens de connaître (et de comprendre) le projet.

Deux facteurs ont fait évoluer les choses: l'expertise d'usage qui permet à chacun d'avoir une « connaissance vécue » du territoire qui va accueillir le projet, et l'expertise internet qui fait que tout le monde peut accéder à de nombreuses données sur le sujet.

Cela étant, il faut veiller à rendre son projet clair et accessible.

Une présentation nécessaire

Dossier du maître d'ouvrage, dossier de concertation, site internet... Il faut donner des clefs de compréhension. Un dossier, petit ou grand, doit présenter les objectifs poursuivis, le diagnostic initial, les solutions étudiées, les invariants, les options possibles et les sujets mis en débat.

« Le travail rédactionnel a permis à tous les publics de saisir le sens de notre projet. On a réussi à capter l'attention et à présenter sommairement notre ambition en quelques pages. »

Un responsable du service communication d'une commune



Une rédaction pédagogique

Attention aux acronymes que personne ne connaît, gare à la terminologie technique réservée aux ingénieurs... Tout le monde doit pouvoir comprendre ce que vous présentez.

L'importance des dessins, des schémas et de l'iconographie

Un bon dessin vaut souvent mieux qu'un long discours (comme le montre cet ouvrage). Vos messages ont donc besoin d'illustrations.



C'est à voir

La diffusion d'un film, d'un *motion design* ou d'un reportage est un bon moyen de présenter un projet dans son contexte. Ce temps de présentation favorise un échange éclairé avec quelques clefs de compréhension.

La médiation scientifique

Des experts pédagogiques... ce n'est pas toujours le cas... Il faut associer des « sachants » qui connaissent le sujet et qui savent en parler.

La parole est à eux

Pour faciliter la compréhension d'un projet, il faut apporter des regards croisés sur celui-ci. Témoignages d'habitants, d'élus, d'acteurs associatifs... En donnant la parole aux parties prenantes, on illustre l'enjeu du projet. Attention! Le contenu des supports de présentation du projet soumis au débat ne doit être ni trop flou ni trop finalisé (il est difficile d'imaginer avoir un réel impact sur la décision lorsque la maquette et les plans présentés laissent penser que tout est déjà décidé).

UTILISER UN STYLE JOURNALISTIQUE

Chapô introductif, encadré thématique, chiffres clefs, photos illustratives, schémas explicatifs, citations... La rédaction doit faciliter la compréhension du projet et apporter différents niveaux de lecture.

UTILISER INTERNET, LES APPLIS ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

Peut-on concerter sans ordinateur ou sans smartphone? Internet et les réseaux sociaux ont transformé la concertation. Supports par nature interactifs et simples à mettre à jour, ils accompagnent (quasi) systématiquement les concertations actuelles.

Revue de détails de quelques dispositifs participatifs numériques:

Le (feu) minitel

Euh, non, le minitel n'est plus à l'ordre du jour. Il n'empêche que cet ancêtre des dispositifs interactifs a joué un rôle non négligeable dans la capacité des citoyens à contribuer et à s'informer en temps réel sur un projet. Les premiers débats publics organisés par la Commission nationale du débat public (CNDP) utilisaient ce mode participatif.



Un site dédié

C'est quasiment indispensable (et pourtant pas systématique) pour présenter un projet et permettre à chacun de s'exprimer. C'est par nature un support interactif qui permet de réagir et proposer. Mais sa conception est souvent complexe: faut-il – et comment – modérer l'expression des internautes (les débordements sont toujours possibles)?

Comment présenter et organiser les contributions de chacun? Par thème, par date? Comment permettre aux uns et aux autres de réagir et compléter les contributions? Comment diversifier les éléments d'information: textes certes, mais aussi photos, vidéos... Ces différents développements ont des coûts très variables.

Une application consacrée à la concertation

A priori, une appli a de nombreux avantages. On la charge sur son smartphone et, de sa poche, on peut s'informer et participer. Pourtant, peu d'applications dédiées à la participation existent. C'est un dispositif coûteux à développer et pérenne, alors qu'une concertation est souvent limitée dans le temps. En revanche, une appli existante sur le territoire du projet peut servir de relais et permettre de questionner le public.

Une plateforme participative

Les plateformes participatives se retrouvent sur les sites dédiés à la concertation. C'est un dispositif qui permet d'ordonner la participation de chacun, de répartir les contributions par thèmes ou par lieux et, pourquoi pas, d'analyser en direct les contributions postées. De nombreuses solutions existent. Il faut bien évaluer vos besoins et les atouts et limites respectives de chacune. On notera l'intérêt des dispositifs cartographiques qui permettent de situer une proposition.

Un questionnaire en ligne

Plus simples à développer qu'une plateforme participative, les questionnaires en ligne reprennent le même modèle que les questionnaires classiques, avec un mé-

lange de questions ouvertes et fermées auxquelles le citoyen est invité à répondre. Une fois conçu, le logiciel fournit un URL qui peut être facilement diffusé sur les réseaux du porteur de projet et de ses partenaires. La diffusion, le traitement et le suivi des réponses sont facilités par rapport à la distribution de questionnaire papier, et certains logiciels proposent des fonctionnalités plus poussées (QCM, liste déroulante, champ libre, vote, note de 1 à 10, etc.).

Les réseaux sociaux

Les réseaux sociaux ne sont pas forcément interactifs. Ils sont en revanche un bon moyen, dans la phase d'étude, d'analyser la perception d'un projet et d'un territoire. Facebook est un support qui permet à chacun de s'exprimer et de réagir, et qui peut accompagner à moindre coût une concertation.

Les réunions en visioconférence

La crise sanitaire aidant, les réunions en visio sont devenues un outil naturel des concertations.

L'expérience montre qu'à travers les tchats, elles facilitent l'expression écrite des participants et une réactivité en temps réel aux propos tenus. Ces réunions utilisent les réseaux pour être visionnées par chacun sur son ordi ou son smartphone.

*« Quantitativement, c'est sur
notre site que nous avons
eu le plus de contributions
à notre concertation. »*

*Un organisateur de la déclinaison du
grand débat national dans une commune*

TENTER LA WEB APP

L'interactivité d'un site web et la simplicité d'une appli : une web app est accessible via un QR code. Questionnaire, serious game en direct, réunion en visio... Il s'agit d'un dispositif ergonomique, simple et facile d'utilisation.

SAVOIR INNOVER

*« L'innovation
n'est pas forcément coûteuse.
Poser des questions par SMS
dans une réunion publique
ne coûte rien et c'est très utile
pour permettre à chacun
de réagir en direct. »*

*Un animateur de nombreuses
réunions publiques*



Tout le monde veut innover. La concertation menée a vocation à être une référence participative que l'on pourra citer dans les cours du M2 d'Ingénierie de la concertation de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne de Loïc Blondiaux. Mais qu'est-ce qu'une bonne innovation participative ?

S'adapter aux évolutions

Les pratiques d'information et de participation évoluent sans cesse. Déclin régulier de l'information papier, archipellisation de la société et de ses modes d'information, évolution permanente de l'utilisation des réseaux sociaux... Il faut connaître et s'adapter continuellement.

Le syndrome de l'innovation

« *Trouvez-moi un dispositif innovant* », « *Il faut arrêter les réunions classiques* »... ces demandes sont très courantes, mais quand on propose des dispositifs qui sortent de l'ordinaire, on revient très (trop?) souvent à un schéma réunion/atelier/site. Ce n'est pas tout de le demander, il faut aussi l'assumer.

Innover pour faire mieux

L'innovation est essentielle pour capter de nouveaux publics ou diversifier les modes d'expression, mais elle doit apporter de la valeur ajoutée. Ce n'est pas une fin en soi. La concertation « classique » a toujours ses atouts et ses adeptes.

Être curieux et toujours en veille

Actions participatives, rencontres professionnelles, échanges entre citoyens... On découvre chaque jour de nouvelles initiatives dans les concertations que l'on suit ou auxquelles on participe. Les modes d'animation des ateliers et réunions sont très variables mais le fait d'y participer en « observateur actif » est un bon moyen de les évaluer.

DES RÉUNIONS DE CRÉATIVITÉ

En amont de la concertation, une réunion de créativité avec quelques participants potentiels permet de réfléchir en commun sur les bons supports, les bonnes occasions, les pratiques et réseaux suivis par les habitants à toucher.

Le numérique en tête

Quand on parle d'innovation, on pense spontanément aux dispositifs participatifs numériques. La réalisation de *serious games* accessibles en ligne permet, par exemple, de retrouver une représentation de sa ville ou de son quartier en 3D et d'agir directement sur son environnement. Ces dispositifs mettent en situation et permettent, par exemple, de connaître instantanément l'impact environnemental et... financier de la solution que l'on propose.

L'innovation partout

L'innovation peut se retrouver là où on ne l'attend pas. Mode d'animation de réunion, utilisation du *street art*, mobilisation et actions de proximité... l'analyse des lauréats des « Trophées de la participation et de la concertation » organisés par Décider ensemble, montre que les atouts et originalités reconnus tiennent aux réseaux associés, à la gouvernance de la concertation, à l'originalité du thème en débat plus qu'aux supports participatifs mis en place.

Tester dès que possible

La concertation c'est en la pratiquant que l'on peut l'évaluer. Quand on décide de diffuser une balade participative en ligne, c'est en regardant le nombre de participants et la nature de leurs contributions que l'on pourra se rendre compte de l'efficacité d'une démarche de ce type.

DIVERSIFIER LES DISPOSITIFS PARTICIPATIFS

Chaque public a ses spécificités. Mobilisation, information, expression, proposition... Les habitudes de chacun diffèrent en fonction de l'âge, du profil socioculturel, du lieu d'habitation, du rapport au projet débattu. Et chaque concertation est spécifique: il n'y a pas de « bonne » ou de « mauvaise » méthode, ni de méthode « magique ». Il faut adapter ou inventer des procédés qui correspondent au mieux à votre territoire, au public à mobiliser et à la question à traiter.

Il faut ainsi diversifier les modes d'expression pour faciliter la participation du plus grand nombre. À côté des réunions publiques, des ateliers participatifs ou du site internet dédié, il faut proposer des occasions participatives complémentaires. Il n'existe pas d'outil unique qui permettrait de mobiliser tous les types de publics, mais un bouquet de solutions à actionner de façon coordonnée en les adaptant aux différents profils de participants attendus.



Une balade participative

C'est l'occasion de parler et d'évaluer un projet dans son environnement à travers un échange structuré sur le terrain.

Le théâtre participatif

À travers un jeu de rôle (dans la peau d'un étudiant, d'une mère de famille, d'un retraité...), on amène les participants à changer de point de vue et donc de regard sur un projet.

Un serious game

Pour mobiliser et faciliter l'expression à travers une mise en situation ludique.

L'envoi de SMS

C'est simple, rapide et cela permet de réagir en temps réel. Très utile dans une réunion publique.

Une stratégie par public

La diversification n'est pas une fin, c'est un moyen de s'adapter à tous les publics. Votre stratégie de concertation doit prévoir par public identifié, un mode d'information et d'expression spécifique.

Utiliser l'existant

Pour commencer, utilisez l'existant. Des conseils de quartier existent, le site internet de la collectivité permet de poser des questions et le Forum des associations annuel est un bon moyen de toucher tous les publics. La diversification commence par l'utilisation des outils et occasions classiques.

Une cartographie participative

En ligne, chez soi, tranquillement, on peut argumenter, voter, réagir, placer sur une carte le lieu de ses envies ou attentes.

Et tout le reste...

La concertation innove en marchant. Les missions s'accompagnent bien souvent de dispositifs sur mesure liés au public, au projet et au territoire concernés.

« Prendre la parole dans une réunion publique n'est vraiment pas facile. Les tchats dans les visioconférences permettent à chacun de s'exprimer plus à son aise. »

Un animateur de concertation sur le PLU qui s'est déroulée durant la crise sanitaire

COMMENT PERMETTRE À CHACUN DE S'EXPRIMER ?

En parlant, en écrivant, en régissant, en pianotant, en likant, en manifestant...
Il faut prévoir des modes d'expression participatifs sur chacun de ces registres.

RÉUSSIR LES ANIMATIONS

Les réunions publiques comme les ateliers participatifs sont la partie émergée de la concertation. Le plus souvent, seules quelques dizaines de personnes se déplaceront à la salle des fêtes pour y participer. Mais les articles et vidéos qui ressortiront, la présence des élus et des relais d'opinion, les réactions du public présent auront un impact majeur sur la perception et l'image de la concertation engagée. La réussite de ces rencontres « en présentiel » passe par la qualité de l'animation.

Quelques principes à intégrer:

Accueillir et échanger

Quelques mots à l'accueil avec les participants permettent de prendre la température de l'auditoire, de savoir qui est là et pourquoi.

Apaiser et faciliter la prise de parole

L'attitude, le regard, l'expression sont indispensables pour apaiser un débat et donner aux participants l'envie de s'exprimer... tranquillement.

Créer des échanges

Faire réagir des participants aux propos d'autres participants permet de ne pas limiter le débat entre le maître d'ouvrage et quelques personnes.



« Les retours à la fin d'une réunion de concertation sont le meilleur indicateur d'une concertation. C'est un moment où le public vient nous féliciter de la démarche que nous avons engagée. »

L'agence conseil en concertation

Illustrer et rendre accessible

Les projets débattus sont souvent complexes. L'animation doit permettre à chacun de mieux comprendre les caractéristiques et les enjeux du sujet, de les traduire pour un public profane.

Proposer des modules d'expression

Demander de rédiger la Une du journal local dans 10 ans, faire réagir à des photos, inviter à réaliser un portrait chinois ou à un jeu de rôle... Il faut proposer des formes de participation qui ne nécessitent pas un savoir académique (que n'ont généralement pas les participants).

Maîtriser le temps et la parole

L'animation est du sur-mesure : il s'agit de permettre à chacun de s'exprimer de manière constructive et apaisée tout en maîtrisant strictement le timing de la rencontre.



PARLER EN SOURIANT

Quand, dans une réunion potentiellement tendue vous demandez au public de parler en souriant..., cela change tout de suite la tonalité de l'expression.

ASSOCIER UN GARANT

Comme son nom l'indique, un garant est une garantie. Pour le respect des participants et pour la crédibilité de la concertation. Un garant n'a pas d'avis sur le projet débattu. Il a pour mission de faciliter sa compréhension, de s'assurer de la diffusion d'une information complète et objective par le maître d'ouvrage, et de veiller à ce que chacun puisse exprimer son point de vue.

Le monde public a mis en place des dispositifs institutionnels permettant d'engager des concertations avec l'appui d'institutions ou d'acteurs indépendants qui visent à assurer ce rôle essentiel.

Le Conseil Économique Social et Environnemental a depuis 2021 un rôle constitutionnel dans l'intégration de la parole citoyenne dans ses travaux. Comme elle l'a fait en organisant la Convention citoyenne sur le climat, elle associe la population sur des sujets transversaux dont elle a la charge à travers la constitution de groupes de citoyens tirés au sort, via une plateforme numérique ou par un droit de pétition ouvert à tous.

La Commission Nationale du Débat Public est l'institution de référence qui organise des débats publics et accompagne des concertations via des garants formés et nommés par elle. Autorité administrative indépendante, ses principes reposent sur l'indépendance, la neutralité et la transparence. Sa saisine est simple et la nomination d'un garant ou l'accompagnement

VOTRE MISSION CONSISTERA
À APAISER UNE CONCERTATION
QUI S'ANNONCE PARTICULIÈREMENT
DIFFICILE COMPTE TENU DE LA
FRANCHE HOSTILITÉ DE LA
POPULATION AU PROJET.

J'AIMERAIS
ÊTRE PAYÉ
D'AVANCE.



méthodologique proposé assurent un regard visant à assurer l'inclusion de tous les publics, l'argumentation du maître d'ouvrage et des participants et l'égalité de traitement entre chacun.

Le rôle du commissaire enquêteur est de conduire de manière impartiale une enquête publique. Au-delà de cette fonction classique, il peut être associé à une démarche participative pour apporter son regard aussi bien sur le dossier soumis au débat que sur les conditions d'organisation de la concertation. À côté de ces intervenants institutionnels, les pro-

professionnels de la concertation, dont l'expérience est reconnue jouent ce rôle dans les démarches qu'ils animent ou organisent. Leur reconnaissance repose également sur leur capacité à amener le maître d'ouvrage à répondre aux questions et argumenter ses propositions.

Un garant, c'est tout à la fois :

Un gage de crédibilité

Celui qui rédigera le compte rendu ne sera pas le porteur du projet. Il sera une personne extérieure et donc neutre.

Un modérateur

Le rôle du garant est de permettre à chacun de donner son point de vue, mais toujours en respectant l'écoute de l'autre et la modération dans l'expression.

Un acteur critique

De par sa fonction, le garant doit être critique... en particulier à l'égard du maître d'ouvrage. Il l'invite à revenir sur des explications ou des déclarations pour le pousser à répondre aux demandes exprimées.

SE PRÉSENTER

Lorsqu'un garant participe ou anime une réunion, il doit se présenter et expliquer son rôle dans la concertation et les débats.

« Le garant joue aussi un rôle de confident. Les participants de la concertation vont régulièrement le solliciter pour se livrer et partager leurs craintes et réserves à l'égard du projet. »

Un membre d'une commission particulière du débat public

Un rôle de conseil

L'expérience du garant lui permet de conseiller au maître d'ouvrage, quand ce n'est pas lui qui organise directement la concertation, de répondre aux règles qui vous ont été présentées. Moyens d'information et de mobilisation, réflexion sur le territoire et les publics à toucher, diversification des modes d'expression... ce rôle externe est majeur. Il faut savoir concerter sur l'organisation d'une concertation.

Ne pas avoir d'avis

La difficulté pour un garant est de ne pas avoir d'avis sur le projet débattu ou plus exactement de ne pas le donner. Il a en revanche un avis sur la concertation qui est menée et sur l'argumentation donnée par le maître d'ouvrage. Il cherche avant tout à bien comprendre le contexte et poser les bonnes questions pour permettre à chacun... de formuler ses réactions.

Un acteur du consensus

Son rôle est également de favoriser et de rechercher les pistes d'accord, les points de convergence entre les positions de chacun.

Un expert participatif

Son expérience de la concertation lui permet également de relativiser des prises de position et de mettre en regard les expressions de chacun.

RÉALISER UN VRAI BILAN



Le bilan de concertation est une clef de compréhension de la décision qui a été prise. Sur la base de l'expression de tous les participants, il doit synthétiser ce qui a été dit et présenter ce qui va être réalisé. Il constitue l'outil principal d'aide à la décision pour le porteur de projet. Appuyée sur ce document clef, la

restitution constitue un moment essentiel du processus de concertation qui qualifie le mieux la qualité de la démarche. C'est le moment où le porteur de projet doit revenir devant les participants pour leur dire ce qu'il a retenu de leurs contributions. N'oublions pas qu'une concertation passe, mais que le bilan reste.

Ce support doit intégrer :

Le cadre de la concertation

Le bilan rappelle le type de concertation menée, les invariants du projet, les points soumis au débat.

Son déroulement

Il expose ce qui a été fait dans le cadre de la concertation, les supports d'information qui ont été réalisés et diffusés, les temps d'échange qui ont été organisés, le calendrier qui a été suivi. Il donne également les chiffres de la concertation : le nombre de participants recensés, de contributions recueillies...

Une synthèse des thèmes abordés

Le bilan liste les différents thèmes qui ont été abordés et, pour chacun, il résume les interrogations, craintes ou attentes exprimées.

Des engagements

Il s'agit pour le maître d'ouvrage de présenter ce qui va être fait - ou pas - en tenant compte de la concertation, en expliquant pourquoi.

L'enjeu du bilan qualitatif

Certaines concertations suscitent de nombreuses contributions ouvertes. Ainsi, la concertation menée sur la révision du PLU bioclimatique de la Ville de Paris a généré 15647 avis différents à traiter dans l'une des phases de la concertation. L'analyse sémantique automatique existe mais elle nécessite tout de même un contrôle pour assurer la cohérence du traitement des données collectées.

« Le bilan de concertation doit être aussi soigné et attractif que le dossier de concertation. Les schémas et photos sont aussi importants pour traduire les messages et le déroulement du débat que pour présenter le projet. »

Un secrétaire général d'une Commission particulière du débat public

Le bilan commence dès le début

Le bilan doit reprendre l'ensemble des étapes engagées. Alors autant bien suivre dès le départ, les actions engagées et les retours obtenus.

Ce travail au fil de l'eau permet également d'avoir plus de temps pour réfléchir aux évolutions du projet ainsi que, le cas échéant, à celles du processus de concertation pour approfondir telle ou telle dimension du projet dont la sensibilité aurait par exemple été sous-estimée.

Des illustrations

Un bilan comprend aussi des photos, schémas et illustrations permettant de retrouver les temps forts de la concertation. La facilitation graphique par exemple est un bon moyen de retranscrire une réunion, des échanges à travers un reportage dessiné.

UN BON BILAN EST UN BILAN FIDÈLE

Un bilan doit permettre aux participants de retrouver ce qu'ils ont dit ou entendu durant la concertation. Naturellement, une idée reprise n'est pas une idée acceptée, mais elle a vocation à figurer dans la synthèse des échanges.

REVENIR VERS LES PERSONNES CONCERNÉES

Alors? Et maintenant? Le calendrier de mise en œuvre des projets concertés est très souvent long. Après quelques semaines de débat, leur réalisation commencera des années plus tard sans que beaucoup d'information soit redonnée dans l'intervalle.

Une bonne concertation doit intégrer l'après-concertation

Il faut entretenir le lien et l'information avec les participants du débat. Cela n'est pas évident car la plupart du temps, il n'y a pas grand-chose à dire. Des études longues peuvent être lancées, des choix politiques vont intervenir dans un calendrier incertain, le contexte économique et social peut évoluer... Le projet de pont, de rénovation du centre-ville ou de nouveau centre de traitement des ordures ménagères peut encore durer plusieurs années.



Que faire en attendant ?

Communiquer autant sur la décision que sur la concertation

La communication d'annonce de la décision prise sur le projet est souvent minime par rapport à celle engagée pour sa concertation. Et souvent même, rien n'est fait. Communiqué de presse, support envoyé aux participants..., la décision doit s'accompagner d'une information comparable à celle qui a été réalisée précédemment.

PENSER AU FICHIER DES PARTICIPANTS

Sous réserve des dispositions du RGPD (le règlement général sur la protection des données qui garantit que le fichier a été constitué avec l'accord des personnes concernées), il faut continuer à utiliser cet outil pour poursuivre l'envoi d'informations sur la réalisation du projet (newsletter, annonce d'événements...).

« Cela fait plaisir de recevoir des informations sur le projet qui nous a tant mobilisés durant plusieurs semaines.

On a bien vu pourquoi et comment la décision a été prise. »

Un participant actif de la concertation menée sur le PLU bioclimatique de la Ville de Paris

Actualiser le site internet dédié

Le site sur lequel vous avez largement communiqué pour pousser les habitants à s'informer et s'exprimer ne doit pas rester figé. Trop souvent, les documents datant de la concertation y figurent toujours plusieurs années après, aucune mise à jour n'a été effectuée. Actualisez-le en indiquant, par exemple, le résultat des études engagées.

Poursuivre les démarches participatives engagées

Prévoyez de reprendre, dans les mois qui suivent, les actions d'information et d'échange que vous avez initiées durant la concertation. Organisez

une réunion publique annuelle sur le projet pour informer le public de son avancée, réunissez à nouveau le jury citoyen tiré au sort, continuez à diffuser la newsletter qui avait été créée pour le débat...

Réaliser un affichage permanent sur site

L'affichage sur le site du projet est un média intéressant pour continuer à informer le public. Pas besoin de l'actualiser chaque semaine, mais c'est un bon moyen d'annon-

cer le calendrier du projet et les phases qui vont se succéder jusqu'à la livraison ou l'ouverture au public : phase d'études, phase de travaux sur les réseaux, phase de construction... C'est aussi l'occasion de redonner l'adresse du site internet du projet... qui reste toujours actif (on compte sur vous!).

CONSTRUIRE UNE ÉQUIPE PROJET PARTICIPATIF

Cette concertation vous la souhaitez, il faut maintenant pouvoir l'engager. L'organisation d'une concertation prend du temps et les postes dédiés à cette mission ne sont pas fréquents en interne. Direction générale, secrétariat général, direction de la communication, direction de projet, direction de la vie citoyenne... Les services compétents ont des profils très variés... quand ils existent.

L'expérience montre que l'implication de la direction de la collectivité ou de l'entreprise a une importance centrale. Elle illustre l'enjeu du projet et la mobilisation de son porteur pour sa réalisation.

Voici les différents profils à associer au montage de votre concertation :

Une équipe de direction du projet participatif

Cette équipe doit avoir une disponibilité entière - en particulier durant la phase de la concertation. Son responsable doit avoir la pleine confiance de la direction pour pouvoir prendre des décisions et intervenir directement devant la presse et les relais d'opinion.



Une expertise étude et analyse territoriale

La définition de la stratégie de concertation repose sur une analyse territoriale (comme nous l'avons vu précédemment avec les études de contexte) qui inclut une vision institutionnelle, économique et sociale, et repose sur l'analyse de documents, la veille et la recherche.

Une expertise institutionnelle

Une concertation doit systématiquement associer les partenaires institutionnels qui contribuent à la réalisation du projet. Qu'il s'agisse de financements, de relais d'information, d'autorisations, leur place est souvent centrale. Il faut intégrer cette dimension « affaires publiques ».

Une expertise éditoriale

Rédaction des textes et messages, réalisation de dessins et schémas explicatifs... La communication sur la concertation et la pédagogie sur le projet passent par l'édition de supports de qualité.

Une expertise numérique

Le site dédié, la plateforme participative, l'action sur les réseaux sociaux doivent être suivis par des intervenants qui peuvent à la fois développer, intégrer, piloter ou suivre ces outils.

« Pendant trois mois, nous avons partagé de très bons et de très mauvais moments. En tout cas, l'équipe projet a vraiment été soudée ce qui était indispensable pour tenir durant la concertation. »

L'équipe dédiée du ministère de la Justice sur la concertation liée à la construction d'établissements pénitentiaires.

Une expertise événementielle

Une réunion publique a beaucoup moins d'impact quand... le micro ne fonctionne pas, les participants sont mal installés et que le PowerPoint est illisible. La préparation de tous les événements, la pose de la signalétique, la diffusion des supports, passent par un volet événementiel indispensable pour sécuriser la qualité des échanges. Les défauts d'organisation rejailliront sur la crédibilité et le sérieux du porteur du projet.

Une expertise d'animation

La qualité de l'animation des rencontres est un critère de la qualité de la démarche engagée. L'empathie et la capacité à garantir un dialogue apaisé et constructif sont un point majeur. C'est aussi une expertise spécifique et délicate.

UN REGARD EXTÉRIEUR

Les compétences décrites ici se trouvent parfois en interne, mais peuvent également nécessiter le recours à une expertise externe qui intègre l'ensemble de ces savoir-faire. Notons aussi que le rôle de garant doit être porté par une personne ou une institution extérieure au porteur du projet.

À VOUS DE CONCERTER !

Ce petit manuel illustre le travail quotidien de nombreux acteurs qui pensent, forment, accompagnent, encadrent, garantissent et réalisent ces concertations.

Rencontrez-les pour vous informer et engager des dispositifs participatifs qui fonctionnent.

Pour chacun, vous retrouverez leur contact, leur rôle dans le dispositif participatif et leur vision d'une concertation réussie.

Nous sommes tous concertés !



Nous avons sélectionné des acteurs et partenaires de la concertation publique avec qui nous travaillons

régulièrement qui peuvent vous aider, vous conseiller ou initier des concertations qui vous concernent.

Commission Nationale du Débat Public	— 42
Commissariat général au développement durable	— 44
Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs	— 46
Conseil Économique Social et Environnemental	— 48
Décider ensemble	— 50
Etat d'Esprit Stratis	— 52
Université Paris 1 Panthéon Sorbonne	— 54

Commission Nationale du Débat Public



244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris

Tél.: 01 44 49 85 60

Mail: contact@debatpublic.fr

www.debatpublic.fr - @CNDPDebatPublic

Présidente: Chantal Jouanno

Une autorité administrative indépendante reconnue

La Commission nationale du débat public est une autorité administrative indépendante. Depuis 1995, elle garantit la participation du public sur les grands projets ayant un impact significatif sur l'environnement ou l'aménagement du territoire, qu'ils soient privés ou publics. Ces projets sont très variés: infrastructures routières, ferrées ou portuaires, parcs d'attractions, stades, parcs éoliens, mines d'or, centres d'enfouissement des déchets radioactifs, etc. Leur point commun est d'avoir des impacts significatifs sur l'environnement et pour la société, à la fois dans le temps et dans l'espace. Elle a ainsi organisé depuis sa création plus d'une centaine de débats publics et a garanti plus de 350 concertations, qui sont les deux procédures de participation que peut décider la CNDP. La CNDP est présente sur tout le territoire national à travers ses représentants en région (délégué-e-s) et ses 250 garante-s chargé-e-s de veiller à l'information et à la participation du public.

Faciliter l'information et l'expression de tous les citoyens

LES SAISINES

- La saisine de la CNDP est prévue pour les plans nationaux et certains projets d'envergure ayant des impacts significatifs sur l'environnement. Dans le cas des saisines, la CNDP décide alors de l'opportunité d'organiser une participation du public et, le cas échéant, valide le dossier de la participation du public, le calendrier et les modalités de participation, qui s'imposent alors au responsable du plan ou projet.
- La saisine de la CNDP est également prévue pour les projets de réforme des politiques publiques ayant un impact sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

LES DEMANDES

- La CNDP reçoit des demandes de désignation de garant-e-s pour les plans ou projets d'une ampleur moindre que ceux dans le champ des saisines. Elle doit alors désigner un/une garant-e de la concertation. Le responsable du plan ou projet reste responsable *in fine* du processus de participation, dans le respect de l'encadrement donné par la loi dans ces cas.
- La CNDP reçoit des demandes de conseils de la part des responsables de plans ou projets sur des questions relatives à la participation du public tout au long de leur élaboration.

Notre engagement participatif, c'est de garantir au public :



Son droit à l'information

Faire respecter le droit à l'information pose deux défis majeurs:

- La transparence,
- La compréhensibilité et l'accessibilité du projet en débat.



Son droit à la participation

- Des tiers garants neutres,
- Un cadre neutre, lisible, transparent et souple pour débattre,
- Débattre du « pourquoi » et pas seulement du « comment » à un stade amont,
- Assurer la continuité de la participation du public à divers stades de l'élaboration du plan ou du projet.

Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires)



Tour Séquoia - 92055 La Défense
Tél. : 01 40 81 21 22

Commissaire général : Thomas Lesueur

Le Commissariat général au développement durable est une direction générale du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, qui a comme vocation spécifique l'intégration du développement durable dans les politiques publiques.

S'appuyant sur l'article 7 de la charte de l'environnement, qui a valeur constitutionnelle, le CGDD porte aussi bien l'élaboration du cadre juridique de la participation que sa mise en œuvre.

Le CGDD élabore le cadre du droit de la participation en matière environnementale

Au sein du service de l'économie verte et solidaire, la sous-direction des politiques publiques durables assure notamment l'élaboration et le suivi des textes relatifs à la participation du public en matière environnementale et à l'évaluation environnementale des plans, programmes et projets.

Elle apporte son appui aux maîtres d'ouvrage et anime les services déconcentrés, en particulier les pôles « évaluation environnementale » en DREAL. Elle prépare les avis d'autorité environnementale pour le compte du ministre en charge de l'Environnement. À ce titre, elle siège et participe à la Conférence des autorités environnementales.

Elle est également le point focal national au titre de la Convention d'Espoo et de la Convention d'Aarhus.

Le CGDD assure le développement de la culture de la participation du public

Le CGDD a élaboré un référentiel de valeurs et de principes pour la conduite des dispositifs participatifs: la charte de la participation du public, publiée en 2016.

Autour de la charte de la participation du public s'est créée une communauté de plus de 200 struc-

tures adhérentes, dont le pôle participation assure l'animation.

La charte est déclinée en un guide opérationnel pour construire sa démarche et a fait l'objet d'un bilan à 5 ans.

Le CGDD s'appuie également sur un pôle « culture de la participation du public » dédié, qui assure un conseil stratégique et méthodologique aux équipes projets pour élaborer et mettre en œuvre leurs dispositifs participatifs, dans un cadre réglementaire comme volontaire, et qui accompagne les services

par de la mise à disposition d'outils (site métier Participation, webinaires mensuels, plateforme pour accueillir les concertations, etc.).

Assumant le nécessaire partage interadministrations de la culture de la participation, le pôle participation anime un réseau de référents participation dans les DREAL, apporte régulièrement son expertise à d'autres administrations et contribue à des dispositifs transversaux (Grand débat national, Consultations citoyennes sur l'Europe, etc.).

Notre engagement participatif, c'est...



Le suivi de l'application des textes

relatifs à la participation du public en matière environnementale



Faire vivre la charte

de la participation du public et sa communauté d'adhérents



Accompagner et former

les équipes



Collaborer

avec tous les autres acteurs de l'écosystème de la participation



Maintenir une veille

sur l'évolution de l'ingénierie de la participation pour s'y adapter en permanence

Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs



3 rue Jean Bauhin - 25200 Montbéliard
Tél.: 03 81 95 14 98
Mail: cnce@cnce.fr
www.cnce.com

Présidente: Marie-Céline Battesti

Les commissaires enquêteurs au service de la concertation

Active depuis plus de 30 ans, la CNCE est une fédération d'associations territoriales regroupant les commissaires enquêteurs, dont la charge est d'assurer de façon indépendante la bonne information, la participation et la prise en compte de l'intérêt des tiers lors des projets publics. Ses 3 000 adhérents, la majorité des commissaires enquêteurs, contribuent à faire vivre la concertation citoyenne sur l'ensemble du territoire.

Un rôle d'expert de terrain

En tant que fédération de niveau national, le rôle de la CNCE est de produire des contenus permettant la bonne formation et information des commissaires enquêteurs, de s'investir dans l'amélioration des procédures de concertation

et de consultation du public en général et de contribuer à l'amélioration de la procédure d'enquête publique. À ces titres, la CNCE édite un bulletin intitulé *L'enquête publique*, qui nourrit la réflexion et la connaissance sur le rôle de la procédure, ainsi que des guides thématiques sur l'enquête publique. La CNCE est par ailleurs signataire de la Charte de la Participation du Public publiée en octobre 2016 et a organisé en 2020 un colloque pour discuter et défendre la démocratie participative.

La CNCE intervient comme experte et sentinelle de la consultation publique, s'opposant en 2020 au projet de loi ASAP qui supprimait l'obligation d'enquêtes publiques dans certaines procédures ou encore contre la loi Essoc de 2018. La CNCE a par la suite créé une cellule de travail pour suivre les effets de cette loi pendant sa phase d'expérimentation qui voit le remplacement de l'enquête publique par une participation électronique.

Une information dès l'annonce de l'enquête publique, dans la presse, les réseaux sociaux, les affiches souvent jaunes et les dossiers à consulter en mairie ou sur le site internet dédié. Des réunions publiques peuvent être organisées à notre demande par le responsable du projet.

Une diversité des sujets traités qui ont un impact sur le territoire : élaboration de Plan local d'urbanisme (PLU) ou de Déclaration d'utilité publique (DUP), installation classée pour la protection de

l'environnement (ICPE) pour, par exemple, une usine de traitements des déchets ou un élevage industriel.

Un-e garant-e de référence

Un commissaire enquêteur tient des permanences. À la fin de l'enquête, celui-ci, tiers indépendant, rend compte des observations au responsable de projet qui peut y répondre. Il rédige un rapport et des conclusions motivées, aide à la décision finale.

Notre engagement participatif, c'est...



3 300 commissaires enquêteurs

répartis sur l'ensemble du territoire en métropole et outre-mer.



Près de 5 000 enquêtes publiques

suivies par an.



Un rôle de tiers indépendant

sur l'ensemble des concertations menées.

Conseil Économique Social et Environnemental



Palais d'Iéna, 9 place d'Iéna - 75775 Paris
Tél.: 01 44 43 60 00
Mail: contact@lecese.fr
www.lecese.fr - @lecese

Président: Thierry Baudet

La participation citoyenne au cœur des missions du CESE

Le Conseil économique, social et environnemental est la troisième assemblée de la République, au sein de laquelle siège la société civile organisée. Sa mission: éclairer les pouvoirs publics sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux, à travers la rédaction de travaux et de préconisations. Cette expertise de la société civile organisée, qui constitue la colonne vertébrale du CESE, est augmentée des contributions des citoyennes et citoyens.

La loi organique du 15 janvier 2021 fait du CESE le carrefour des consultations publiques, sur sa propre initiative ou à la demande du Gouvernement ou du Parlement. Cette ouverture à la société civile et aux citoyennes et citoyens est une innovation démocratique inédite au sein d'une institution de la République. Pour accompagner ces nouvelles prérogatives, une direction de la Participation citoyenne a été créée.

Une participation diversifiée

La participation citoyenne au CESE peut prendre plusieurs formes:

TIRAGE AU SORT : Les groupes de citoyennes et citoyens tirés au sort sont mis en place pour accompagner une formation de travail composée de conseillers du CESE. Les travaux du groupe citoyen viennent ainsi nourrir l'avis final qui a vocation à être voté en assemblée plénière du Conseil.

PLATEFORME NUMÉRIQUE : La mise en place de consultations numériques a vocation à recueillir l'avis du plus grand nombre sur un sujet particulier. Les contributions des citoyennes et citoyens nourrissent les travaux de la formation de travail en charge de rédiger un avis, qui a vocation à être voté en assemblée plénière.

PÉTITION CITOYENNE : Le CESE peut être saisi par voie de pétition, dès lors qu'une pétition qui lui est adressée recueille 150 000 signatures minimum, par

voie papier ou numérique, et respecte tous les critères définis par la loi. Depuis 2017, le Conseil a, par ailleurs, mis en place un dispositif de veille active des pétitions sur les plateformes en ligne. Dans le cas de l'observation de l'émergence d'un sujet dont le thème fait partie intégrante des responsabilités fondamentales du CESE, le Conseil peut s'autosaisir de la problématique soulevée par la ou les pétitions identifiées sur ce sujet donné.

Notre engagement participatif, c'est...



10 saisines
issues de 26 pétitions
ayant mobilisé
8 920 000 soutiens



5 travaux
alimentés par une consultation
numérique ayant mobilisé
216 000 participants



L'organisation de la
**Convention citoyenne
pour le climat**
ayant mobilisé un
panel de 150 citoyens



3 travaux
alimentés par un groupe
de **92 citoyens tirés au sort**

Décider ensemble



128 rue Vieille du Temple - 75003 Paris
Tél.: 01 48 42 05 00
Mail: contact@deciderensemble.com
www.deciderensemble.com - [@deciderensemble](https://twitter.com/deciderensemble)

Président: Bertrand Pancher

Un think tank de référence

Fondé en 2005, Décider ensemble est un « think tank », laboratoire et agitateur d'idées qui promeut la diffusion d'une culture de la participation citoyenne et de la décision partagée entre élus, entreprises, associations et citoyens. L'association joue un rôle central dans l'organisation et l'animation du réseau des acteurs de la concertation publique et produit études et analyses des enjeux de la participation, notamment numérique.

Un rôle majeur d'échange et de rencontre

Décider ensemble organise depuis 2017 les Rencontres Européennes de la Participation, un forum de partage d'expérience et de mise en réseau des acteurs de la participation citoyenne qui s'installe chaque année dans une commune différente. Cet événement vise à discuter et comprendre les effets des outils et dispositifs de participation, à débattre des enjeux démocratiques qui y sont liés.

L'association co-organise également, en collaboration avec la Gazette des Communes, les Trophées de la Participation et de la Concertation. Un jury y récompense les actions menées par les acteurs de la vie citoyenne, qu'il s'agisse de collectivités, de collectifs citoyens, d'associations ou encore d'entreprises, valorisant les actions les plus innovantes et vertueuses.

Think Tank, Décider ensemble reste attentif aux évolutions de la participation et a lancé un Observatoire des Civic Tech & de la Démocratie Numérique qui souligne les innovations numériques en matière de participation, notamment via des publications sur les questions des technologies de la concertation, les Civic Tech.

Une animation participative

Fin 2021, Décider ensemble publiait l'Appel d'Amiens, un plaidoyer pour un renouvellement démocratique et une évolution des systèmes de décision signé par 250 acteurs de la participation.

Décider ensemble a lancé, en 2022, son **Prix journalistique**, qui récompense une enquête journalistique sur la démocratie et la participation citoyennes. Alors que ces thématiques sont souvent absentes du débat public ou restreintes à un public expert, ce Prix entend faire connaître les travaux qui s'en saisissent déjà et encourager les journalistes à s'en emparer davantage.

Décider ensemble anime, depuis 2020, le **Club des élus locaux**, qui rassemble des élus français

qui pensent que la participation citoyenne est une condition à la réussite des politiques publiques. Il propose un réseau unique pour échanger sur les bonnes pratiques, partager des solutions et renforcer la démocratie locale.

Notre engagement participatif, c'est...

Dans le domaine de la participation, différentes propositions ont été portées:

Développer la formation

des élus et agents sur les sujets de démocratie et citoyenneté

Réformer

les instances locales de participation

Créer un Plan participatif local

Pour un référendum

d'initiative citoyenne local

Favoriser l'engagement

d'un public diversifié dans les fonctions électives

Faciliter

le recours au référendum d'initiative partagée

Créer des niches

parlementaires citoyennes

Coconstruire en amont

la loi entre parlementaires et citoyens

Préserver l'indépendance

de la Commission nationale du débat public

Préserver la réglementation

encadrant le dialogue environnemental

Renforcer la place

de la société civile organisée

Etat d'Esprit Stratis



35 boulevard de Strasbourg - 75010 Paris

Mail: concertation@etat-desprit.fr

www.etat-desprit.fr

Facebook: [etat d'esprit stratis](https://www.facebook.com/etatdespritstratis)

LinkedIn: [etat d'esprit stratis](https://www.linkedin.com/company/etat-desprit-stratis) - Youtube: <https://www.youtube.com/user/CommunicationEE>

Président: Grégoire Milot

Faciliter l'action publique

Depuis 30 ans, Etat d'Esprit Stratis accompagne les acteurs publics et privés dans la définition et la mise en œuvre de leur démarche participative. Avec eux, nous engageons une phase d'information de l'ensemble des parties prenantes et une phase de participation pour permettre à chacun de donner son avis et poser des questions.

L'expérience des formats participatifs

Débat public, concertation légale, conseils citoyens, ateliers participatifs, concertation de communication... Nous avons accompagné plus de 200 missions de concertation différentes et organisons et animons chaque année plus de 100 rencontres pour présenter un projet et échanger avec le public.

Une vision globale

Notre démarche est globale : étude et conseil, stratégie d'information et de mobilisation, conception et mise en œuvre de dispositifs participatifs, analyse et évaluation de la démarche participative, nous intervenons dans l'ensemble des phases nécessaires à mettre en œuvre pour réussir une concertation.

Les ressources de l'agence associent des profils variés dont la plupart ont dirigé des services du monde administratif et territorial. Cette expertise facilite la compréhension et la pertinence de la démarche proposée.

Un lab participatif

Ces missions se doublent d'un travail de veille, de réflexion et d'analyse que l'on retrouve dans les interventions et publications que nous réalisons régulièrement. Cette compétence s'illustre également par les nombreuses formations que nous assurons sur le thème de la participation.

Notre engagement participatif c'est...



Informer et associer tous les relais locaux

- > Identifier les relais territoriaux, institutionnels, associatifs...
- > Les contacter et leur proposer des supports d'information à diffuser



Faciliter l'expression des publics éloignés

- > Prévoir un dispositif spécifique pour toucher : jeunes, publics désocialisés, responsables économiques, salariés, jeunes parents, usagers de services publics...



Une présentation pédagogique du projet

- > Une rédaction facilement accessible
 - > Utilisation de dessins, schémas et iconographie
 - > Vidéo et motion design



Aller à la rencontre des citoyens

- > Porte-à-porte
- > Présence sur les marchés et les lieux de passage
- > Présence dans des lieux spécifiques : centre de loisirs, lieux associatifs, lieux de rencontre ciblés, centres sociaux...
- > Invitation dans un lieu de passage et de détente : café participatif, animation ludique



Diversifier les modes d'information et d'expression

- > Par la parole
 - > Réunions publiques
 - > Rencontres et ateliers
 - > Questionnaires
 - > Participation en ligne
 - > Échange téléphonique
- > Interviews vidéo d'usagers de services publics...



Des innovations

- > Site internet dédié facilitant les modes de participation
- > Plateforme participative
 - > Format innovant des rencontres et ateliers
 - > Serious game...

Master 2 Ingénierie de la Concertation

Université Paris 1 Panthéon Sorbonne



12 place du Panthéon - 75005 Paris
www.univ-droit.fr - <https://www.facebook.com/LesConcerteurs/>

Responsable du parcours: Loïc Blondiaux, professeur des universités

Une formation de référence

Créé et dirigé par Loïc Blondiaux, professeur de sciences politiques, le parcours en Ingénierie de la Concertation du Master 2 Affaires publiques dispensé à l'École de Droit de la Sorbonne est unique en France. Il a pour objectif de former les professionnels de la participation citoyenne en enseignant un ensemble de matières transversales et pluridisciplinaires, sociologie de l'action publique, psychologie des petits groupes, programmation urbaine, communication événementielle, etc. L'objectif est de former des spécialistes de la conception, de l'organisation et de l'animation des politiques et dispositifs de la participation citoyenne.

Le parcours insiste particulièrement sur la mise en situation professionnelle et la pratique concrète des connaissances acquises: les étudiants du parcours ont ainsi eu l'occasion de travailler en collaboration avec la Mairie de Paris, par exemple en concevant intégralement avec la direction de la famille et de la petite enfance un processus de concertation

et son animation. Le cursus prend soin de faire intervenir des spécialistes et praticiens du domaine afin de garantir une formation professionnalisante, intellectuelle et pratique de haut niveau: plus de 80 % des intervenants sont ainsi des professionnels et praticiens du domaine. Cela vaut à la formation d'être connue et reconnue comme le cursus de référence du domaine de la concertation.

La philosophie du parcours et de Loïc Blondiaux reposent sur une volonté qu'il qualifie de militante: promouvoir la démocratie participative et délibérative. Pour son directeur, l'ingénierie de la concertation doit permettre de participer à ce qu'un nouveau mode de gouvernance voit le jour, mode de gouvernance qui donne une place plus large au citoyen.

TOUS CONCERTÉS ! est un livret pratique à destination de ceux qui doivent, qui veulent ou qui rêvent de mettre en œuvre une démarche de concertation pour accompagner leurs projets. Il répond à de nombreuses questions méthodologiques qui sont souvent posées sur les différentes étapes à préparer en amont, pendant et après la phase de concertation.

Ce mode d'emploi a été rédigé par **Grégoire Milot, président d'Etat d'Esprit Stratis**, enseignant dans le M2 d'ingénierie de la concertation de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Depuis 30 ans, il accompagne des acteurs publics et privés dans la définition et la mise en œuvre de leur démarche participative. Les centaines de concertations qu'il a accompagnées sur l'ensemble du territoire national ont nourri les actions à prévoir et... à éviter pour réussir un (bon) débat.

Les dessins ont été réalisés par un illustrateur qui est assez peu participatif mais très mobilisé par l'action publique: **Antoine Chereau. Dessinateur de presse et auteur d'ouvrages de référence** sur des sujets encore plus variés que ceux des débats publics sur le monde du travail, l'amour, l'égalité, le sexisme ou le Covid.

Ce livret intègre également une présentation des partenaires majeurs de la concertation qui, dans leur domaine, forment, sensibilisent, accompagnent ou organisent la concertation. Vous retrouverez également leur profil et leur présentation dans cet ouvrage.

À lire de toute urgence avant de se lancer dans une concertation.

10 €